Annexe 1

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Rapport de synthèse

GRAND RODEZ
communauté d'agglomération

www.grandrodez.com

PREAMBULE

Dans la continuité de la loi Grenelle 2, les élus de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez ont décidé le 19 juin 2012, d'élaborer un plan climat énergie territorial basé sur le patrimoine et les compétences de la collectivité.

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) est un document d'orientation stratégique qui donne lieu à un véritable programme d'actions concrètes.

A partir d'un bilan des gaz à effet de serre et d'une étude de vulnérabilité, il définit des objectifs et des orientations à atteindre aux horizons 2020 et 2050 pour développer les énergies renouvelables, maîtriser les consommations énergétiques, réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.

Le PCET se construit autour de deux objectifs complémentaires :

- L'atténuation : la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour limiter l'impact du changement climatique et, concomitamment, réduire l'impact de la hausse du prix de l'énergie pour la collectivité,
- L'adaptation aux conséquences des évolutions climatiques : hausse des températures, évolution des précipitations, fréquence et gravité des phénomènes naturels liés au climat (inondations, canicules…)

Au-delà de l'obligation légale, les élus - conscients de l'enjeu à relever - souhaitent mettre en place, dans une démarche de développement durable, des mesures concrètes, inscrivant alors la communauté d'agglomération du Grand Rodez comme une collectivité responsable réduisant son empreinte carbone.

Le PCET, au-delà de son caractère stratégique, permet de renforcer la cohérence des compétences portées par la communauté d'agglomération du Grand Rodez, impliquant largement l'ensemble de ses services dans un souci de transversalité et d'amélioration continue.

En ce sens, le PCET est la retranscription concrète de la politique volontariste de la collectivité pour relever ces défis collectifs et partagés que sont la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources pour les générations futures.

SOMMAIRE

1. CADRE REGLEMENTAIRE : 7

1.1 : Politique internationale : 7

1.1.1 : Le protocole de Kyoto : 7

1.1.2 : L'engagement européen : 7

1. 2 : De la politique nationale vers une politique locale : 8

1.2.1 : La France face au changement climatique : 8

1.2.2 : Les collectivités face au changement climatique : 8

1.2.2.1 Le SRCAE Midi-Pyrénées : 9

2. LE DIAGNOSTIC ENERGIE-CLIMAT DU TERRITOIRE DU GRAND RODEZ : 11

2.1 : L'étude de vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques : 11

2.2 : L'étude de vulnérabilité du territoire face à l'augmentation du coût de l'énergie : 11

2.3 Le bilan des émissions de gaz à effet de serre : 12

2.3.1 Périmètre d'étude : 12

2.3.2 Résultats par poste et préconisations générales : 13

2.3.3 Résultats par fonction : 13

3. LA SENSIBILISATION AUTOUR DES ENJEUX ENERGIE-CLIMAT : 15

3.1 La sensibilisation en interne : 15

3.1.1 : Réunion de lancement et de sensibilisation – Janvier 2013 : 15

3.1.2 : Rencontres individuelles de sensibilisation avec les services – Mars et Avril 2013 : 15

3.1.3 : Restitution des éléments de diagnostic aux services – Mars/Avril 2013 : 16

3.1.3.1 : Enjeux et objectifs : 16

3.1.3.2 : Méthodologie : 16

3.1.3.3 : Résultats : 16

3.1.4 : Présentation au bureau communautaire des premiers résultats du profil carbone du Grand Rodez – 16 Avril 2013 : 17

3.1.5 : Restitution du Plan d'action aux services : 17

3.2 : La communication vers les usagers : 17

4 ELABORATION DU PLAN D'ACTIONS : 19

4.1 : La définition des objectifs stratégiques : 19

4.2 : Les ateliers de concertation au sein de la collectivité et la structuration du PCET : 20

4.2.1 : Premiers ateliers de concertation- Mai 2013 : 21

4.2.1.1 : Enjeux et objectifs : 21

4.2.2.2 : Méthodologie : 21

4.2.2.3 : Résultats : 21

4.2.3 : Seconds ateliers de concertation – Juin 2013 : 22

4.2.3.1 : Enjeux et objectifs : 22

4.2.3.2 : Méthodologie : 22

4.2.3.3 : Résultats : 23

4.3 : La définition des objectifs chiffrés : 23

4.3.1 : Potentiel de réduction des actions du Plan Climat Energie Territorial du Grand Rodez : 24

4.4 : Les programmes du Plan d'actions : 25

4.4.1 : Programme 1 : Agir sur les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité : 25

4.4.2 : Programme 2 : Faire évoluer les politiques du territoire pour vivre mieux sur le Grand Rodez : 25

5. LA COMPATIBILITE AVEC LES ORIENTATIONS DU SRCAE : 27

6 : LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PCET ET LA STRATEGIE D'AMELIORATION CONTINUE : 28

6.1 : Programme 3 : Faire vire le Plan Climat : 28

6.1.1 : Le comité technique développement durable : 28

6.1.2 : L'outil de suivi de l'avancement des actions du Plan Climat : 28

6.1.3 : L'outil d'évaluation du PCET : 29

6.2 : La gouvernance du PCET : 29

Annexe 1 : Cartes heuristiques des premiers ateliers de concertation
Annexe 2 : Proposition de structuration du PCET suite aux premiers ateliers de concertation
Annexe 3 : Proposition de structuration du PCET suite aux seconds ateliers de concertation
Annexe 4 : Structuration définitive du PCET

1. Cadre réglementaire :

1.1 : Politique internationale :

1.1.1 : Le protocole de Kyoto :

C'est pour éviter les risques liés au déséquilibre climatique que la Communauté internationale s'est engagée, en 1992, dans la Convention de Rio, puis plus concrètement en 1997 par le protocole de Kyoto, à diminuer les émissions de GES.

Le protocole de Kyoto entré en vigueur en 2005 proposait pour la première période d'engagement (2005-2012) un calendrier de réduction des émissions des six GES qui sont considérés comme la cause principale du réchauffement climatique constaté ces cinquante dernières années. Il comportait des engagements absolus de réduction des émissions pour 38 pays industrialisés (formant les parties de l'annexe 1 du Protocole de Kyoto), avec une réduction globale de 5,2 % des émissions de CO_2 sur la période 2008-2012 par rapport aux émissions de 1990.

Alors que le protocole a été la pièce maîtresse de la mise en œuvre de la Convention Cadre de Nations Unies sur les Changements Climatiques, il connaît des limites et les engagements post-Kyoto font l'objet de négociations internationales depuis plusieurs années.

L'année 2012 est une année charnière pour l'action internationale contre le changement climatique. Elle marque la fin de la première période d'engagement du protocole. La dernière conférence de l'ONU sur les changements climatiques (COP-18) qui s'est tenu à Doha (Qatar) en fin d'année 2012 a eu pour objectif de mobiliser les 193 pays présents pour le grand accord global prévu pour 2015.

1.1.2 : L'engagement européen :

L'Europe s'est fortement impliquée pour la mise en œuvre du protocole de Kyoto avec un objectif initial de réduire de 8% ses émissions d'ici 2012. (D'après les données d'inventaire les plus récentes (2009), les émissions totales de GES dans l'UE-15 ont baissé pour la sixième année consécutive et se sont établies à un niveau inférieur de 12,7% au niveau de l'année de référence - hors affectation des terres et changement d'affectation des terres). Alors que, depuis 1990, l'économie de l'UE-15, en termes de PIB, a connu une croissance considérable (près de 37%), ses émissions GES ont diminué[1].) Les pays membres de l'Union Européenne mettent en œuvre depuis 2000 un Programme de lutte contre le changement climatique (PECC, réactualisé en 2005). En 2005, L'Union Européenne est la première région du monde à mettre en place un marché de quotas d'émissions CO_2 pour les sites industriels.

En 2009, l'Europe adopte son **« Paquet-Climat-Énergie »** et s'engage aux **« 3x20 »** à l'horizon 2020 :

- Réduire de 20% des émissions de GES par rapport à 1990
- Améliorer de 20% l'efficacité énergétique
- Porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale

[1] Rapport de la commission au Parlement Européen et au Conseil – Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs assignés au titre du protocole de Kyoto – COM(2011)624final – 7.10.2011

De plus, **un premier livre vert « Adaptation au changement climatique en Europe »** est publié en 2007 par la Commission européenne qui reconnaît qu'il ne sera plus possible d'éviter toutes les conséquences du changement climatique et qu'il est donc nécessaire de développer des stratégies d'adaptation. La Commission a ensuite publié en 2009 **un livre blanc « Adaptation au changement climatique : vers un cadre d'action européen »**. Elle y présente un cadre d'action européen ayant pour objectif la prise de mesures réduisant la vulnérabilité de l'Union Européenne, avec une mise en œuvre des actions prévue à partir de 2013.

1. 2 : De la politique nationale vers une politique locale :

1.2.1 : La France face au changement climatique :

- **Le Programme National de lutte contre le changement climatique** (2000) définit la politique Climat de la France qui repose sur deux axes complémentaires : l'atténuation (la réduction des émissions des GES) et l'adaptation (aux conséquences du changement climatique). La France a instauré un plan d'action national afin de respecter son engagement envers le protocole de Kyoto : Le Plan Climat 2004-2012. En 2005, la France a affirmé que la lutte contre le changement climatique était une priorité au niveau national et s'est fixé comme objectif une réduction de 75% de ses émissions d'ici 2050, soit le « Facteur 4 ».

- **Le Grenelle de l'Environnement** est un ensemble de rencontres politiques organisées au niveau national en 2007, visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable, dont la question du climat. Il donna lieu dans un premier temps à la loi dite « Grenelle I » adopté en 2009, puis à la loi dite « Grenelle II » en 2010, qui détaille les modalités d'application du « Grenelle I » par objectif, chantier et secteur. Le Grenelle de l'Environnement a renforcé le rôle à jouer par les collectivités dans ces questions et a instauré :

  - la création des Schéma Régionaux Climat-Air-Énergie (SRCAE) (décret n°2011-678 du 16 juin 2011)

  - l'obligation pour les grandes collectivités territoriales et EPCI (de plus de 50 000 habitants) d'élaborer un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) portant sur des mesures d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques (Décret n°2011-829 du 11 juillet 2011)

- **Le Plan National d'Adaptation au changement climatique** prévu par la loi Grenelle I, a été finalisé en juin 2011. Il est le premier plan de cette ampleur publié dans l'Union européenne. Il a pour objectif de présenter des mesures concrètes, opérationnelles pour préparer, pendant les cinq années suivantes, de 2011 à 2015, la France à faire face et à tirer parti de nouvelles conditions climatiques. Ce plan fixe plus de 200 actions sur des sujets aussi divers que la lutte contre les inondations et l'adaptation des zones littorales, la préservation de la ressource en eau, l'évolution des forêts, etc…. Il doit être décliné dans les SRCAE et les PCET.

1.2.2 : Les collectivités face au changement climatique :

La loi Grenelle 2 a renforcé les dispositifs locaux :

- Les PCET deviennent obligatoires pour les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération ainsi que les communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants. Les PCET doivent être compatibles avec les objectifs et les orientations du SRCAE.

- Sur le volet « qualité de l'air », la loi Grenelle 2 renforce les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA), en particulier pour réduire les niveaux de particules et d'ozone dans les centres urbains, dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants.

- Les documents d'urbanisme doivent à présent prendre en compte les problématiques liées au changement climatique. De plus, les SCoT et PLU doivent prendre en compte les PCET. Ces modifications doivent intervenir à l'occasion de la révision des documents d'urbanisme, et en tout état de cause au plus tard le 1er janvier 2016.

- Des bilans d'émissions GES sont devenus obligatoires pour l'État, pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, pour les personnes morales de droit public de plus de 250 personnes, et pour les entreprises privées de plus de 500 salariés.

C'est dans ce contexte de politique climat national renforcé par le Grenelle Environnement que la Région Midi-Pyrénées a élaboré son SRCAE.

1.2.2.1 Le SRCAE Midi-Pyrénées :

La Région Midi-Pyrénées a dans un premier temps engagé un PCET en 2009 dans le cadre d'une lutte contre le changement climatique effective depuis 2000. En accord avec la réglementation nationale (Loi Grenelle), elle a depuis élaboré son **Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie**, adopté en juin 2012.

Le SRCAE constitue le cadre de référence régional en matière d'énergie et de qualité de l'air. Il présente les orientations à suivre par les collectivités sur le territoire, notamment à travers leurs PCET.

Objectifs régionaux du SRCAE	Globaux	Réduction des consommations énergétiques	-18% en 2020
		Réduction des émissions de gaz à effet de serre	-20% en 2020
		Part des énergies renouvelables dans la consommation finale	43% en 2020
	Bâtiments	Global	-15% de consommation d'énergie
			-25% d'émissions de GES
		Réhabilitation du parc résidentiel récent (1975-2000)	60%
		Réhabilitation du parc résidentiel ancien (avant 1975)	70%
		Réhabilitation du parc tertiaire	40%
	Transports	Global	-10% de consommation d'énergie
			-25% des émissions de GES
	Agriculture		Objectifs fixés dans 2 ans
	Industrie		Objectifs fixés dans 2 ans
	Artificialisation des sols		-50% du rythme d'artificialisation des sols
	Qualité de l'air		Respect des valeurs NOx² et PM³ en 2020
			Respect des objectifs de qualité (Code de l'Environnement)
			Réduction de 40% des Nox
			Réduction de 30% des PM2.5

Résumé des objectifs du SRCAE ; Source ADEME

Conformément à la réglementation, le PCET élaboré par la Communauté d'agglomération du Grand Rodez s'est assuré d'être compatible avec les objectifs fixés par le SRCAE de Midi-Pyrénées.

2. Le diagnostic énergie-climat du territoire du Grand Rodez :

Par une délibération en date du 19 juin 2012, les élus de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez ont acté le lancement de la démarche d'élaboration du Plan Climat Energie Territorial sur le périmètre réglementaire « Patrimoine et services ».

Pour cela, la Communauté d'agglomération du Grand Rodez a établi en préalable un diagnostic composé des éléments suivants :

- L'étude de vulnérabilité du territoire face au changement climatique ;
- L'étude de vulnérabilité du territoire face au surenchérissement du coût de l'énergie ;
- Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des services du Grand Rodez.

2.1 : L'étude de vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques :

Malgré un degré d'incertitude à considérer au sein des études climatiques, la vulnérabilité de la région Midi-Pyrénées face au changement climatique s'avère importante. D'ores et déjà une hausse de 1,1℃ des températures moyennes est constatée au cours du XXe siècle (source : DATAR). Le département de l'Aveyron a connu une hausse de 2,6°C ces 40 dernières années, et pourrait gagner 3℃ d'ici 2080 selon Météo France (source : Etude d e vulnérabilité du Conseil Général de l'Aveyron). Les précipitations pourraient être en baisse de 10 à 30%, et le phénomène de sécheresse s'accroître dans une proportion de 40 à 60%, avec une multiplication importante du nombre de jours de canicule.

Bien qu'épargné par son contexte géographique (altitude, géologie), les effets du changement climatique sur le grand Rodez pourraient concerner la ressource en eau. Malgré une incertitude forte sur la pluviométrie, les impacts prévus ne devraient pas causer une diminution de la ressource, mais bien une altération de la qualité, notamment due aux conflits d'usage entre la population, l'agriculture et le tourisme. Sous l'effet de l'activité humaine, et principalement l'occupation des sols qui modifie la capacité d'infiltration des eaux, le risque d'inondation pourrait s'intensifier, causant des glissements de terrain et des phénomènes d'érosion fragilisant les infrastructures et habitations. Au-delà des impacts physiques, le changement climatique pourrait engendrer un risque sanitaire, à travers la hausse des contaminations et maladies et l'effet anxiogène dû à la pression sur la ressource.

Sur le plan économique, les probables tensions sur la ressource en eau pourraient occasionner de sérieux conflits d'usage comme évoqués ci-dessus. Ces perturbations pourraient fragiliser des filières économiques importantes pour le territoire, telles que l'agriculture, l'agronomie et filière forestière, ou encore le tourisme et la production d'énergie hydraulique (baisse de la ressource, surchauffe du système électrique).

Enfin, la biodiversité du territoire, caractérisée par les zones humides, pourrait connaître de fortes modifications biologiques, et une détérioration progressive (risques naturels, réchauffement des eaux de surface). Ce phénomène serait renforcé par une pression anthropique croissante synonyme de conflits d'usages, de consommation de l'espace et de pollution.

2.2 : L'étude de vulnérabilité du territoire face à l'augmentation du coût de l'énergie :

Pour évaluer la vulnérabilité énergétique du territoire face à une augmentation des coûts de l'énergie (sur la base d'une hypothèse de la multiplication par deux du prix du pétrole d'ici 2020), sont analysées la **part des revenus des ménages consacrée aux dépenses d'énergie** pour un usage

domestique, et la **part des revenus** des ménages consacrés aux **déplacements en voiture.** A partir du moment où un foyer est obligé de consacrer plus de 10% de ses revenus à l'énergie, il est en situation de précarité énergétique.

Pour interpréter le tableau ci-dessous, deux éléments sont à connaître :

- le décile n°1 (dont le revenu moyen déclaré par an est de 8 100€) correspond aux foyers les plus modestes. A l'inverse, le décile n°9 représente la part de la population la plus aisée en déclarant 36 400€ et plus par an.
- les pourcentages correspondent à la part du revenu consacrée à la facture énergétique (énergie + déplacements).

	1990	1992	1994	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2018	2020	
Decile n°9	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	5%	5%	5%	5%	5%	6%	6%	36 400
Decile n°8	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	6%	6%	6%	6%	7%	7%	8%	29 100
Decile n°7	6%	6%	6%	6%	6%	6%	6%	6%	6%	7%	6%	7%	7%	7%	8%	9%	25 000
Decile n°6	6%	6%	6%	6%	6%	6%	6%	6%	7%	7%	7%	7%	8%	8%	9%	10%	22 200
Decile n°5	7%	7%	7%	7%	7%	7%	7%	7%	7%	8%	7%	8%	8%	9%	9%	10%	19 700
Decile n°4	7%	7%	7%	7%	7%	7%	7%	7%	8%	8%	8%	8%	9%	9%	10%	11%	17 400
Decile n°3	8%	8%	8%	8%	8%	8%	8%	7%	8%	9%	8%	9%	9%	10%	11%	12%	15 100
Decile n°2	9%	9%	9%	9%	8%	9%	8%	8%	9%	10%	9%	10%	10%	11%	12%	13%	12 200
Decile n°1	12%	12%	11%	12%	11%	11%	11%	11%	12%	13%	12%	13%	14%	15%	16%	18%	8 100

Projection de l'évolution de la précarité des habitants du Grand Rodez à horizon 2020
Les pourcentages correspondent à la part des revenus consacrés
à la consommation d'énergie, scénario haut.
Source : AlternConsult

Aujourd'hui, **près de 20% des ménages sont déjà** en **situation difficile pour honorer leurs factures d'énergie et de carburant**. D'un point de vue prospectif et dans une situation où rien ne change, le **nombre de ménages** en **précarité énergétique** pourrait atteindre **plus de 60 % d'ici 2020** sur le territoire du grand Rodez. Pour limiter l'impact d'une hausse du prix de l'énergie sur les populations les plus exposées, les pouvoirs publics ainsi que tous les partenaires publics et privés doivent donc faciliter la rénovation des bâtiments existants, et proposer et structurer une mobilité moins dépendante du pétrole.

A noter une relative disparité communale des résultats, à l'image de Rodez qui, en 2020, aura la plus faible part de la population 30 à 40% (décile 3 ou 4) en situation de précarité énergétique (contre 70% dans d'autres communes), mais dont le décile n°1 (revenu modeste) sera dans une plus grande difficulté que les déciles n°1 des autres communes.

Les conclusions sur la précarité énergétique corroborent les observations faites par le Programme Local de l'Habitat (PLH) sur la disparité géographique entre les communes et les différents quartiers en situation d'urgence dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité et la précarité énergétique.

2.3 : Le bilan des émissions de gaz à effet de serre :

2.3.1 : Catégories d'émissions étudiées :

L'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 précise les différentes catégories d'émissions contenues dans les trois périmètres d'étude identifiés :

- Catégorie 1 : Emissions énergétiques directes

- Catégorie 2 : Emissions énergétiques indirectes
- Catégorie 3 : Autres émissions indirectes.

Au regard des obligations législatives et réglementaires en vigueur à la date de rédaction de ce rapport, seules les catégories 1 et 2 sont obligatoires.

Le Grand Rodez ayant choisi de prendre en compte l'ensemble de ses émissions, énergétiques, non énergétiques, directes et indirectes, les catégories 1, 2 et 3 sont prises en compte dans cette étude.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité représente **12 673 tCO2e**. Sa synthèse réglementaire a été transmise aux services de l'Etat le 8 août 2013.

2.3.2 : Résultats par poste et préconisations générales :

Les résultats obtenus ont permis de mettre en évidence les postes suivants comme les plus émetteurs de Gaz à Effet de Serre :

- Les **déchets collectés** (44%) ;
- Les **déplacements** (25% dont plus de la moitié est liées à la compétence transport) ;
- Les **consommations d'énergie** (15%).

De par leur forte représentation dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, les déchets ont fait l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration du PCET.

Les postes déplacements et fonctionnement dépendent à la fois de facteurs techniques (performance carbone des modes de déplacement utilisés par exemple) mais aussi de facteurs humains (choix du mode de déplacement, achats de produits locaux, etc.).

Les consommations d'énergie correspondent aux modes de chauffage et à l'électricité spécifique des infrastructures. Le poste le plus important correspond aux parcs aquatiques mais il n'est pas question de revenir sur l'existence même de ces infrastructures. Il s'agit donc de trouver des moyens permettant de faire des économies dans les locaux de travail et d'accueil du public en basant la réflexion sur la sobriété, l'efficacité et l'introduction d'énergie renouvelable.

2.3.3 Résultats par fonction :

Les résultats obtenus ont permis de mettre en évidence les fonctions suivantes comme les plus émettrices de Gaz à Effet de Serre :

- La **gestion des déchets collectés** (50%) ;
- Les **transports** (15%) ;
- **L'activité sportive** (centres aquatique) (13%)
- Le **fonctionnement** (9%).
- La **culture** (7%)
- L'**assainissement** (5%)

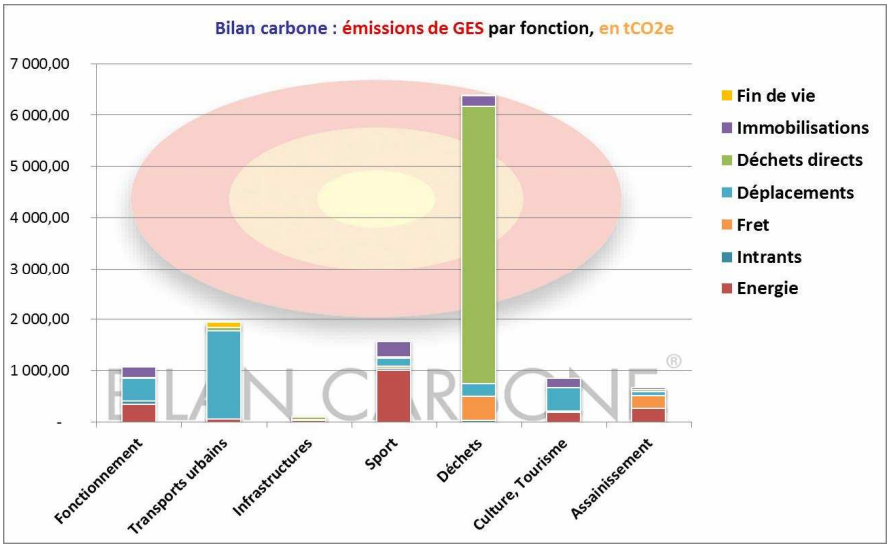

Bilan des émissions de gaz à effet de serre – Résultats par fonction –Année 2011

Le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre Patrimoine et Compétences du Grand Rodez s'inscrit dans un Plan Climat Energie Territorial. Il importe donc que les leviers identifiés intègrent la dimension territoriale et les particularités locales.

3. La sensibilisation autour des enjeux énergie-climat :

3.1 : La sensibilisation en interne :

3.1.1 : Réunion de lancement et de sensibilisation – Janvier 2013 :

La phase de sensibilisation au Plan Climat Energie Territoire de l'Agglomération du Grand Rodez a débuté en janvier 2013 par deux réunions de lancement :

- l'une adressée aux cadres de la collectivité,
- la seconde aux élus en bureau communautaire qui, dans un souci de transversalité, constitue le comité de pilotage politique du projet.

Ces présentations avaient pour objectif principal de sensibiliser et d'entamer la mobilisation des acteurs de la collectivité au PCET et à ses enjeux. D'un point de vue général, ces premiers contacts avec le Plan Climat visent à familiariser les agents aux enjeux et urgences du contexte énergétique européen et des évolutions climatiques mondiales.

Face à un public d'élus, la sensibilisation et l'information s'est principalement portée sur les enjeux, tenants et aboutissants d'un PCET, notamment sur le périmètre d'étude, les étapes correspondantes, les résultats attendus et le planning envisagé. L'objectif était à la fois de sensibiliser les responsables politiques aux problématiques Energie/Climat et d'informer sur le déroulement de l'étude et l'importance du portage politique.

La présentation faite aux cadres s'est avérée plus ludique à travers des quiz et un rappel des notions de bases à connaître, s'arrêtant davantage sur les enjeux climatiques et énergétiques qui contextualisent le PCET. L'objectif cette fois-ci était d'apporter aux agents les notions suffisantes pour qu'ils puissent mieux appréhender les enjeux du PCET et leur rôle au sein de ce projet. Au-delà de la connaissance, il était également question de susciter leur intérêt sur ces sujets d'actualité, et de les inviter dans une démarche de comptabilité carbone au sein de leur quotidien professionnel.

- ⇨ **D'une part, ces réunions de lancement et de sensibilisation favorisèrent une première prise de conscience des enjeux énergie – climat auxquels sont soumis les agents, les élus et l'ensemble du territoire.**
- ⇨ **D'autre part, elles initièrent l'organisation de la collecte des données et de la co-construction du PCET.**

3.1.2 : Rencontres individuelles de sensibilisation avec les services – Mars et Avril 2013 :

En préalable à la phase de concertation destinée à élaborer le plan d'actions, plusieurs sensibilisations à la démarche du Plan Climat Energie Territorial ont été réalisées en interne par la chef de projet auprès des agents de la collectivité.

Ces rencontres avaient pour objectifs :

- de sensibiliser à la lutte contre le changement climatique en leur exposant ses enjeux tout en les reliant à la thématique « Energie »,
- de leur exposer les tenants et les aboutissants du Plan Climat ainsi que sa méthodologie d'élaboration,
- d'impulser une mobilisation transversale de l'ensemble des services sur le projet en les informant de la démarche initiée par le Grand Rodez.

Ce sont donc plus de 50 agents qui ont été sensibilisés lors de 5 séances organisées dans les services et sur les différents sites de la Communauté d'agglomération (mars et avril 2013).

3.1.3 : Restitution des éléments de diagnostic aux services – Mars/Avril 2013 :

3.1.3.1 : Enjeux et objectifs :

Suite aux premières interventions de sensibilisation et d'information des élus et agents sur le PCET, les premiers ateliers avaient pour objectif de restituer les résultats du bilan des émissions de gaz à effet de serre mais également de mobiliser l'ensemble des agents autour des questions et enjeux énergétiques et climatiques de leurs activités :

- Aménagement, urbanisme et habitat
- Assainissement et gestion des cours d'eau
- Bâtiments et consommation énergétique
- Piscines et infrastructures sportives
- Ressources humaines, logistique et informatique
- Transports et mobilité
- Achats publics
- Déchets
- Développement économique

Ces thématiques ont été choisies au regard du Bilan Carbone « Patrimoine et Compétences » ainsi que du diagnostic de vulnérabilité économique et climatique. Au-delà de la présentation des premiers résultats du diagnostic territorial (BEGES et matrice économique) et de la démarche PCET, ces entretiens ont permis aux agents d'exprimer :

- leurs opinions sur la pertinence des résultats obtenus,
- leurs besoins techniques, voire financiers, ainsi que leurs attentes pour favoriser la démarche de développement durable au sein de la collectivité.

Ces réunions ont permis également de récapituler :

- les actions déjà mises en œuvre qui pourraient être intégrées au sein du PCET,
- les actions programmées,
- les actions envisageables.

Enfin, ces premières réunions de travail ont encouragé les agents à poursuivre quotidiennement leur réflexion sur les points de blocage et les solutions possibles, afin d'anticiper la rédaction des fiches actions.

3.1.3.2 : Méthodologie :

En guise d'introduction, une présentation des résultats du Bilan Carbone Patrimoine et Service de la Collectivité a été effectuée.

A la suite d'une présentation des objectifs de ces ateliers, les agents (techniciens et chefs de service) étaient invités à s'exprimer sur leurs attentes, besoins, points d'incompréhensions et actions envisagées dans le cadre de futures fiches actions du Plan Climat. Les services ont également pu recenser l'ensemble des actions déjà engagées ou planifiées concourant à la lutte contre le changement climatique.

Un compte-rendu écrit a été réalisé pour chaque atelier, favorisant la traçabilité de ces échanges ainsi que les premiers éléments à aborder dans le plan d'actions.

3.1.3.3 : Résultats :

⇨ **Ces premiers ateliers ont établi une première base de travail pour la seconde série d'ateliers, plus axés sur la rédaction des fiches actions.**

⇨ **Ces rencontres marquèrent le commencement de la concertation pour la co-construction du plan d'actions. Cette phase de sensibilisation a donc été cruciale pour l'appropriation, la mobilisation et la participation pro-active et transversale des agents du Grand Rodez.**

3.1.4 : Présentation au bureau communautaire des premiers résultats du profil carbone du Grand Rodez – 16 Avril 2013 :

Cette présentation réalisée à mi-parcours en bureau communautaire (également comité de pilotage du PCET du Grand Rodez) met en exergue les premiers résultats du Profil Carbone du Grand Rodez. Ce premier bilan permet de hiérarchiser les postes qui émettent des gaz à effet de serre, et sur lesquels la collectivité devra travailler pour réduire son empreinte carbone.

La présentation favorise également la poursuite de la sensibilisation des élus, notamment à travers les résultats des études de vulnérabilité économique et climatique du territoire. Ces vulnérabilités permettent de mettre en avant le risque croissant de la collectivité dans son fonctionnement (augmentation du prix de l'énergie), mais aussi d'avoir un éclairage sur la précarité énergétique de la population locale, ainsi que la fragilité socio-économique du territoire face aux risques induits par le changement climatique.

Enfin, dans un souci de co-construction et de transversalité de la concertation du PCET, cette intervention en bureau communautaire a permis de faire valider et d'amorcer l'organisation des ateliers thématiques pour la construction des fiches actions, et de rappeler l'échéancier du Plan Climat. En effet, c'est lors de cette présentation que les élus communautaires définissent les orientations que devra prendra le projet de Plan Climat (voir le point 4.1 du présent document).

3.1.5 : Restitution du Plan d'action aux services :

L'ensemble des services du Grand Rodez ayant largement participé à l'élaboration du plan d'actions, une restitution de l'ensemble des actions sera réalisée le 23 et le 24 septembre afin de maintenir leur implication dans la démarche.

Cette étape marquera la fin de la phase d'élaboration du plan d'actions et le début de la phase de mise en œuvre à laquelle l'ensemble des services sera impliqué via notamment le comité technique développement durable (voir 7.1.1)

A cette occasion, les outils de suivi et d'évaluation leur seront également présentés.

3.2 : La communication vers les usagers :

Afin de rendre visible l'action de la Communauté d'agglomération dans la cadre de la lutte contre le changement climatique et initier ne sensibilisation des usagers à ses enjeux, une rubrique spécifique a été créé sur le site internet du Grand Rodez : www.grandrodez.com.

Cette rubrique se décompose en plusieurs pages :

- Présentation du Plan Climat Energie Territorial,
- Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES),
- La vulnérabilité du territoire face au changement climatique,
- Les orientations retenues pour réduire les émissions du Grand Rodez,
- Le programme d'actions du PCET (cette page sera alimentée une fois le projet approuvé par le conseil d'agglomération)

Capture d'écran du site internet du Grand Rodez – Rubrique PCET

Un document synthétique de 4 pages a été réalisé reprenant les principaux éléments de la démarche du Grand Rodez pour la lutte contre le changement climatique et des rapports composant le diagnostic.

Ce document a été remis à la presse lors du conseil d'agglomération du 14 mai 2013. Il est également téléchargeable par les usagers sur le site internet.

4 Elaboration du Plan d'actions :

4.1 : La définition des objectifs stratégiques :

Après la réalisation des éléments de diagnostic, composé du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité (rappel : 12 673 tCO2e) et des études de vulnérabilité tant économique que climatique, le Bureau Orientation du 16 avril 2013 a défini les principaux axes de travail suivants :

- Energie : bâtiments et infrastructures,
- Achats Publics,
- Aménagement du territoire
- Déplacements.

Les **déchets** constituent le premier poste d'émission de GES de par la composition intrinsèque des déchets eux-mêmes.
Dans une optique de réduction des émissions de GES, il faut dans un premier temps veiller à maîtriser le volume global de déchets produits sur le territoire. Dans ce contexte, les actions déjà engagées comme celles du programme communautaire de prévention des déchets contribuent à cet objectif.
Dans un second temps, un tri optimal des déchets produits permet de diminuer la quantité d'ordures ménagères produites et de recycler la majeure partie des matières recyclables.

Concernant les **transports**, la problématique est à la fois d'améliorer l'efficacité carbone (donc diminuer les émissions au passager transporté) et d'augmenter les émissions évitées par les habitants qui utilisent les transports en commun plutôt que leur voiture. Il s'agit donc d'envisager une réduction de l'usage de la voiture individuelle qui passerait par le développement d'une politique de déplacements économe en énergie et peu émissive en GES (transport en commun, inter-modalité, covoiturage).

Concernant le **fonctionnement**, un des préambules importants dans le cadre d'une politique de réduction des Gaz à Effet de Serre pour une collectivité comme le Grand Rodez correspond à la définition d'une politique d'achats et de marchés publics économes et peu émissive en GES.

Les **infrastructures culturelles et sportives** sont des atouts forts du territoire Ruthénois. Il s'agit d'anticiper une augmentation des coûts de transport qui entrainera un inévitable risque de réduction de la fréquentation.

Pour l'**assainissement**, le poste le plus émetteur correspond aux consommations d'énergie sur lesquelles les leviers d'actions sont assez faibles. Une réflexion pourrait être menée sur la récupération de chaleur perdue. En revanche, de par sa mission de gestion des cours d'eau et des ripisylves, le service assainissement peut contribuer à la lutte contre le changement climatique par le maintien des trames vertes et bleues sur le territoire.

4.2 : Les ateliers de concertation au sein de la collectivité et la structuration du PCET :

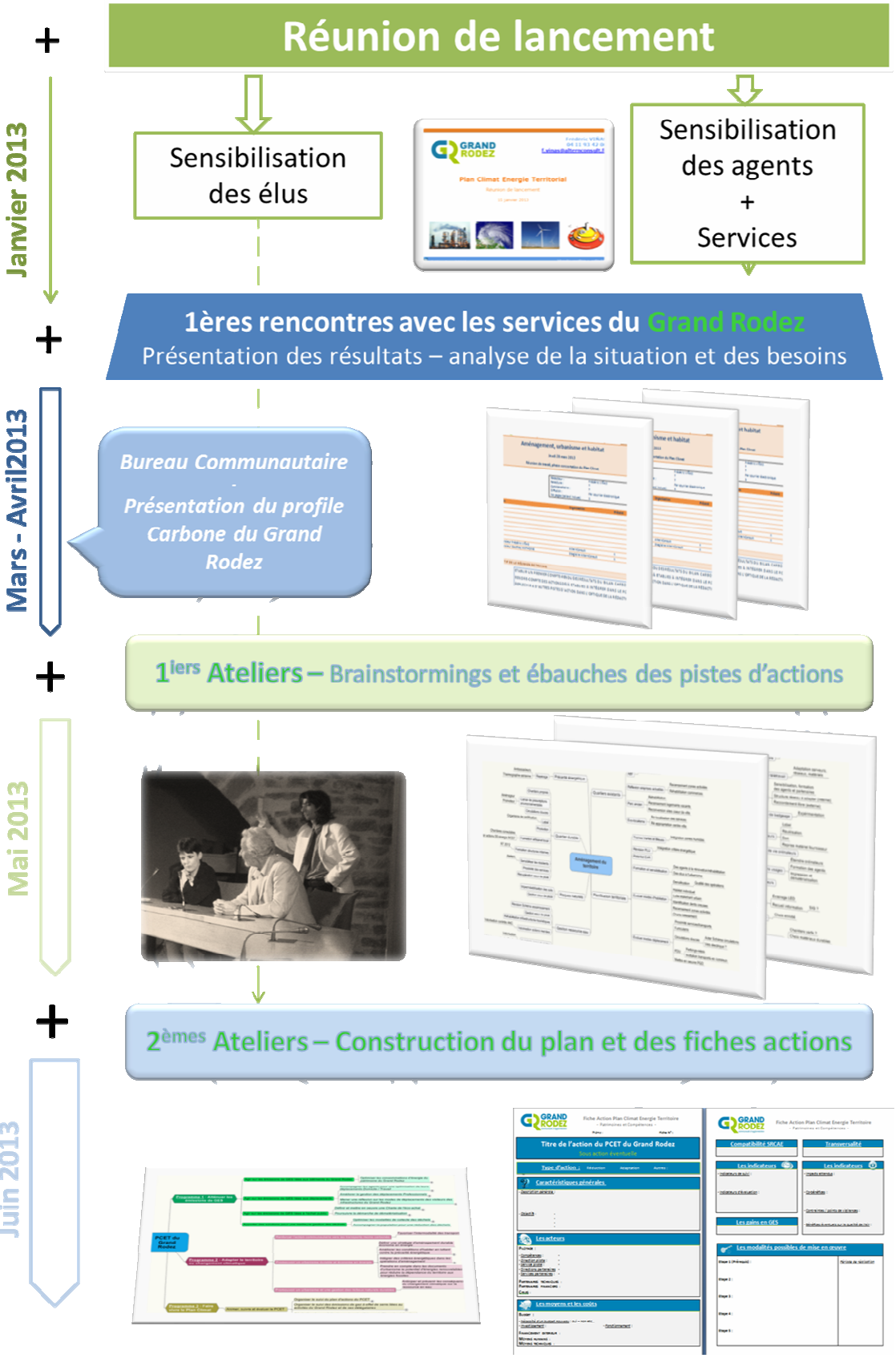

Phasage de la sensibilisation et de la concertation

4.2.1 : Premiers ateliers de concertation- Mai 2013 :

4.2.1.1 : Enjeux et objectifs :

Suite aux premiers échanges, quatre grandes thématiques ont été dégagées et ont été utilisées pour structurer les débats :

- Les émissions de GES liées aux ***consommations énergétiques et aux bâtiments***
- Les émissions de GES liées aux ***déplacements***
- Les émissions de GES liées à ***l'aménagement du territoire***
- Les émissions de GES liées aux ***achats publics***

Les agents les plus impliqués et concernés par ces sujets ont été invités à participer et à échanger lors d'atelier durant deux à trois heures.

L'enjeu principal de ces premiers ateliers techniques était de poursuivre la mobilisation des agents afin de co-construire le plan d'actions. Pour favoriser la compréhension des enjeux du plan d'action, les résultats obtenus au cours du diagnostic Bilan Carbone et des études de vulnérabilité ont été présentés, permettant ainsi de discuter de la pertinence des conclusions effectuées. In fine, l'objectif était d'amender et de hiérarchiser les enjeux pour la collectivité, et de déterminer les intitulés des actions du PCET, pour entamer la réflexion autour de l'élaboration des fiches. Ces échanges devaient enfin permettre de dégager les points de blocage, les besoins, les attentes et les potentielles solutions relatifs aux thèmes abordés. Ainsi, c'est à travers ces idées clés que pouvaient être construites les fiches actions.

A noter que seuls les agents étaient présents, les élus participant à la seconde série d'ateliers. Ce choix se justifie par la volonté de s'assurer de la faisabilité technique des propositions et de mobiliser les agents qui devront mettre en place et piloter les actions après l'approbation politique.

4.2.2.2 : Méthodologie :

Au sein de chaque atelier, un tour de table permettait d'engager la conversation et les échanges, l'objectif étant d'identifier des besoins et difficultés, et d'apporter des solutions existantes. Afin d'initier une participation active des agents, les réactions et idées clés lancées durant les échanges étaient inscrites en direct sur un écran sous la forme de « Mind Map » (cartes heuristiques en annexe 1) afin de structurer les discussions et d'en dégager des premiers thèmes et pistes d'actions. Ces cartes permettront de conserver toutes les idées dégagées, également celles non retenues pour cause d'infaisabilité, mais qui pourraient le devenir dans les années à venir.

Enfin, une compagnie de théâtre est intervenue pour une représentation mettant en scène les enjeux d'un PCET et les points de blocage régulièrement rencontrés par sa mise en œuvre.

4.2.2.3 : Résultats :

⇨ **Cette première série d'ateliers de concertation a ainsi permis de partager le profil carbone patrimoine et services du Grand Rodez, d'agglomérer les expériences passées, et d'identifier les besoins et points de blocage des agents. Dès lors, les thématiques des fiches actions ont pu être affichées, dont leur remplissage fera l'objet de la seconde série d'ateliers.**

L'analyse rétrospective de ces premiers ateliers a permis de proposer une structure du plan d'action composée de deux programmes distincts (annexe 2), l'un concernant le patrimoine du Grand Rodez, l'autre les services et compétences de la collectivité. Chacun de ces programmes a été ventilé

en objectifs/enjeux pour le Plan Climat de l'agglomération, correspondant aux principales thématiques constituant les ateliers. Enfin, au sein de chaque enjeu sont réparties les fiches actions établies à partir des mots clés récoltés au cours des ateliers.

Cette première proposition a ensuite été améliorée. En effet, l'animation, le suivi et l'évaluation du PCET sont des enjeux à part entière. Volet obligatoire du Plan climat, les fiches actions permettant de faire vivre cette politique énergie climat feront donc l'objet d'un troisième programme, composé du suivi des actions et des émissions du Grand Rodez, ainsi que de la formation et de la sensibilisation des agents, élus et partenaires (voir point 6 du présent document).

⇨ **Les échanges et conversations initiés au cours des premières rencontres de sensibilisation et d'analyse du profil carbone favorisèrent la structuration du plan d'actions et la composition des fiches actions.**

Les résultats de cette première phase ont permis d'effectuer, dès la seconde série d'ateliers, la rédaction des fiches actions dans un cadre de co-élaboration entre élus et techniciens.

4.2.3 : Seconds ateliers de concertation – Juin 2013 :

4.2.3.1 : Enjeux et objectifs :

Pour clore l'élaboration des fiches, une seconde série d'ateliers s'est tenue au Grand Rodez, afin d'aboutir à un plan d'actions opérationnel, adéquat avec les réalités socio-économiques du territoire et de la collectivité :

Les enjeux de ces nouveaux ateliers étaient :

- d'une part de poursuivre le travail collaboratif entre les élus et les agents pour la construction du plan d'actions, toujours dans un souci d'appropriation des enjeux et des solutions, afin de renforcer le portage politique de cette démarche par la collectivité,

- d'autre part d'assurer la validité et la faisabilité de la démarche et des actions. Pour cela, les procédés de mise en place et de suivi des actions devraient être en adéquation avec les méthodes déjà utilisées et en place.

Les objectifs de ces dernières séances étaient de présenter à la fois les résultats des travaux effectués au cours des précédentes rencontres (brainstorming), ainsi que la structuration du plan d'actions proposée. L'intérêt de cette première partie était de recueillir les modifications et opinions des principaux concernés : les agents et élus. Enfin, l'objectif principal de ces rencontres était de compléter l'écriture des fiches actions tout en permettant aux services de définir eux-mêmes les indicateurs de suivi et d'évaluation qui seront à alimenter lors des 5 années du PCET.

4.2.3.2 : Méthodologie :

⇨ Afin de maintenir la dynamique, la phase de concertation devait être concentrée dans le temps. Le Grand Rodez a ainsi su s'adapter à ce contexte, en s'appuyant sur ses agents pour avancer la rédaction des fiches **actions** entre la première et la seconde série d'ateliers.

L'organisation des échanges au sein des ateliers a varié selon le nombre de participants présents, l'avancement des fiches et le besoin de concertation pour la validation des fiches. En ce qui concerne l'achat public, l'énergie des bâtiments et la mobilité sur le territoire, l'écriture des fiches s'est faite collectivement. Les agents et les élus étaient invités à converser et échanger ensemble autour des fiches déjà bien avancées dans leur élaboration. Les modifications s'effectuèrent en direct.

Ces échanges ont ainsi abouti à un rendu et à des échanges collectifs pour finaliser le remplissage des fiches.

4.2.3.3 : Résultats :

D'un point de vue général, les ateliers ont permis de compléter la majorité des 18 fiches actions qui intègreront le plan d'actions du PCET. Le Grand Rodez a finalisé la rédaction des fiches traitées au cours des rencontres, et de les soumettre à avis aux agents et aux élus référents. Certaines fiches n'ont pas été abordées durant ces travaux d'échanges, en raison de la technicité et de la spécificité du sujet. L'optimisation des modalités de collecte des déchets, l'accompagnement de la population pour une réduction des déchets ou encore l'anticipation des conséquences du changement climatique sur la ressource en eau ont été traités par les services concernés, où les fiches rédigées ont simplement fait l'objet d'une relecture et d'une concertation avec les responsables PCET du Grand Rodez et le bureau d'études.

Enfin, les fiches action du programme 3 « Faire vivre le Plan climat » sur l'animation, le suivi et l'évaluation du PCET ont été rédigées :

- ⇨ Le Plan Climat du Grand Rodez se décompose donc en 3 programmes distincts (voir point le 4.4 du présent document), portant sur l'atténuation des émissions de gaz à effet serre, l'adaptation du territoire au changement climatique, ainsi que sur le suivi et l'évaluation du PCET.
- ⇨ En adéquation avec les résultats du bilan carbone patrimoine et service de la collectivité, ces programmes sont ventilés en programmes, objectifs et actions.

4.3 : La définition des objectifs chiffrés :

Après les propositions formulées par les services lors des ateliers de concertation et un travail de hiérarchisation et de planification permettant la concrétisation des actions, trois scénarios de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été construits.

Pour mémoire, l'objectif de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre du Grand Rodez pour 2020 représente 2 534 tCO2e à ce jour. (*NB : Lors de sa révision en 2015 (année étudiée : 2014), il sera nécessaire d'intégrer les données en prenant en compte l'intégration des trois nouvelles communes et, éventuellement, de nouvelles compétences. De fait, cet objectif pourra être amené à évoluer.)*

Aussi, dans le cadre d'une réflexion théorique et après avoir établi une projection tendancielle et linéaire de - 20%, les émissions de gaz à effet de serre seraient estimées à 10 981 tCO2e en 2017, soit une baisse de 1 692 tCO2e (-13,35%).

Du tendanciel au très volontariste, ces scénarios envisageaient une réduction des émissions de gaz à effet de serre de :

- -10.7%, engendrant un retard dans l'atteinte des objectifs à 2020,
- -12,9% permettant d'être en adéquation avec les objectifs à atteindre pour 2020,
- -14,2%, permettant au Grand Rodez, grâce à la création d'un hôtel communautaire unique, de prendre une avance notable par rapport aux objectifs à atteindre pour 2020.

Le bureau d'agglomération du Grand Rodez, réuni le 10 septembre 2013, a souhaité que les objectifs chiffrés des actions du Plan Climat Energie Territorial suivent la courbe tendancielle fixée par l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% à l'horizon 2020.

Après de légers ajustements, le comité de pilotage a proposé que soit retenu le scénario le plus volontariste soit une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 13,86% en 2017 (écart de +0,51 points à l'objectif 2020).

4.3.1 : Potentiel de réduction des actions du Plan Climat Energie Territorial du Grand Rodez :

Ce tableau résume, fiche par fiche, les émissions de gaz à effet de serre sur l'année de référence (2011) ainsi que le potentiel de réduction à 2017 :

Situation en 2011	12 673 tCO2e

Gains	1 756 tCO2e
Part	13,86%
Ecart à l'objectif 2020 en 2017	+0,51

Thème	N°Action	Action	Situation en 2011		Potentiel de réduction à 2017		
Mieux maîtriser et mieux consommer l'énergie	1.1	Assurer une meilleure gestion patrimoniale	Culture	206 tCO2e		20%	41 tCO2e
			Golf	49 tCO2e		20%	10 tCO2e
			Centre équestre	5 tCO2e		20%	1 tCO2e
			Piscines	898 tCO2e		5%	45 tCO2e
	1.2	Optimiser les consommations d'énergie du patrimoine du Grand Rodez	Assainissement	274 tCO2e	Optimisation	5%	14 tCO2e
			Parc informatique	140 tCO2e	Optimisation	50%	70 tCO2e
	1.3	Rénover le système organisationnel et fonctionnel de la collectivité	Fonctionnement	351 tCO2e	Nouvelle organisation	70%	246 tCO2e
Favoriser une mobilité durable	1.4	Accompagner les agents du GR pour une optimisation de leurs déplacements Domicile / Travail		367 tCO2e	Télétravail partiel	2%	7 tCO2e
					Ecoconduite	18%	66 tCO2e
					Covoiturage	5%	18 tCO2e
	1.5	Améliorer la gestion des déplacements Professionnels		156 tCO2e	Ecoconduite	18%	28 tCO2e
					Rationalisation	30%	47 tCO2e
	1.6	Mener une réflexion sur les modes de déplacement des visiteurs des infrastructures du Grand Rodez	Culture et Tourisme	448 tCO2e	Sensibilisation	10%	45 tCO2e
	1.7	Favoriser l'inter modalité des transports		1 721 tCO2e	Ecoconduite	18%	310 tCO2e
					Optimisation	10%	172 tCO2e
Apporter des solutions pour une meilleure gestion des déchets	1.8	Optimisation des opérations de collecte	Ordures Ménagères	470 tCO2e	Optimisation	10%	47 tCO2e
					Ecoconduite	18%	85 tCO2e
			Collecte Boues	231 tCO2e	Collecte Boues	26%	60 tCO2e
		Visiteurs déchetteries		229 tCO2e	Optimisation du nombre de visites	26%	60 tCO2e
	1.9	Accompagner la population pour une réduction des déchets	Déchet	5 415 tCO2e	Réduction des déchets	7%	379 tCO2e
Agir sur les émissions de GES liées à l'achat public	1.10	Mettre en place une charte de l'achat public durable et responsable	Non chiffrable		Non chiffrable		
	1.11	Sensibiliser les agents et les élus à l'achat durable et responsable	Non chiffrable		Non chiffrable		
	1.12	Poursuivre la démarche de dématérialisation	Réduction Papier	13 tCO2e		50%	7 tCO2e
Animer, suivre et évaluer le PCET	3.3	Généraliser la sensibilisation autour des thèmes de l'énergie et du climat			Pris en compte dans les opérations de sensibilisation ci-dessus		

4.4 : Les programmes du Plan d'actions :

Le Plan d'actions du PCET s'articule autour de trois programmes reprenant 6 objectifs synthétiques pour les cinq années à venir :

4.4.1 : Programme 1 : Agir sur les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité :

Ce premier programme comprend les actions qui vont avoir un impact direct sur les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité :

- Objectif : Mieux maîtriser et mieux consommer l'énergie :

Ces actions sont consacrées à la gestion patrimoniale et la réduction des consommations d'énergie du Grand Rodez. Il s'agit d'assurer un suivi des consommations d'énergie et de les analyser, d'effectuer des diagnostics sur chaque bâtiment du Grand Rodez afin d'identifier les pistes d'amélioration en termes d'économies d'énergie, d'envisager le développement des énergies renouvelables sur le bâti existant ou futur, de développer la fibre optique et de sensibiliser les agents à la bonne utilisation du patrimoine (éclairage, informatique...)

- Objectif : Favoriser une mobilité durable:

Il s'agit ici de mener une réflexion :

✓ Dans un premier temps sur les déplacements des agents du Grand Rodez que ce soit dans le cadre de leurs déplacements professionnels ou dans le cadre de leurs déplacements domicile/travail. Ces actions seront issues en partie du Plan de Déplacements Entreprises du Grand Rodez.

✓ Dans un second temps sur les déplacements des usagers qu'ils constituent les visiteurs des infrastructures du Grand Rodez ou les utilisateurs des transports collectifs dans le cadre du développement de l'inter modalité avec pour objectif d'améliorer la fréquentation du réseau Agglobus et de réduire la place de la voiture en ville.

- Objectif : Apporter des solutions pour une meilleure gestion des déchets :

Optimiser les circuits de collecte, rationaliser le nombre de déchèteries sur le territoire et poursuivre l'accompagnement auprès des citoyens pour réduire les déchets collectés sont autant d'actions qui permettront de réduire l'empreinte carbone de la compétence déchets du Grand Rodez, qui représente aujourd'hui plus de 50% des émissions de GES de la collectivité.

- Objectif : Initier une démarche d'achat public responsable:

En tant que collectivité territoriale, le Grand Rodez doit s'engager dans une démarche durable responsable en intégrant dans l'acte d'achat public des critères environnementaux renforcés par l'utilisation des clauses sociales. Ces actions proposent la mise en place d'une charte de l'éco-achat associée à un dispositif de formation à l'attention des élus et des agents. Afin de réduire sa consommation de papier, la Communauté d'agglomération, devra également poursuivre et accentuer sa démarche déjà initiée de dématérialisation des actes administratifs, documents comptables, etc.

4.4.2 : Programme 2 : Faire évoluer les politiques du territoire pour vivre mieux sur le Grand Rodez :

Ce second programme propose des actions découlant directement des compétences de la collectivité mais dont la réalisation n'aura pas d'impact direct sur les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité.

Ces actions s'adressent principalement à des cibles externes à la collectivité et constituent non seulement des actions d'atténuation des émissions mais aussi d'adaptation au changement climatique.

- Objectif : Conforter la politique d'aménagement et d'habitat du Grand Rodez par la qualité environnementale :

Dans le cadre de ses compétences d'aménagement de l'espace et d'équilibre social de l'habitat, il est proposé de mettre en place des dispositifs permettant de lutter contre la précarité énergétique des habitants via le Plan Local de l'Habitat (OPAH-RU / PIG). Par ailleurs, dans le cadre de ses actions de développement économique, il est proposé de mettre en place des critères d'éco-conditionnalité des subventions aux commerces et aux aides à l'immobilier d'entreprise. Ces dispositifs s'accompagneront d'actions de sensibilisation à l'efficacité et la sobriété énergétique.
Egalement, l'intégration de critères énergétiques accompagnés de la prise en compte du potentiel d'énergies renouvelables dans les documents d'aménagement (PADD du PLU) renforceront les politiques d'urbanisme du Grand Rodez vers un objectif ambitieux de qualité environnementale.
L'ensemble de ces mesures seront à consolider dans une stratégie d'aménagement durable du territoire, économe en énergie, qui pourrait être reprise dans le futur projet d'agglomération.

- Objectif : Prévenir les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau (1 fiche action) :

Dans le cadre de ses compétences, le Grand Rodez peut assurer une meilleur intégration de la problématique de l'eau dans les documents d'urbanisme (inventaire des zones humides, limitation de l'artificialisation des sols, intégration des trames vertes et bleues dans la révision n°5 du PLU...), dans sa gestion de l'assainissement (eaux pluviales, de ruissellement et des eaux usées) et renforcer son rôle de médiateur des usagers de l'eau par l'intermédiaire des actions quotidiennes de la Cellule opérationnelle rivières menées auprès des riverains de la rivière Aveyron.

La composition du troisième programme d'action est présentée au point 6.1 du présent document.

5. La compatibilité avec les orientations du SRCAE :

Dès l'élaboration des fiches actions, ces dernières ont systématiquement été mises en lien avec les orientations du Schéma Climat air Energie de la région Midi Pyrénées.

Chaque fiche mentionne donc :

- La compatibilité avec les orientations du SRCAE, plus prégnante dans le programme 2 au vu des cibles de chaque action,
- Les bénéfices éventuels sur la qualité de l'air quand ils ont pu être identifiés.

Action	**Intitulé de l'action**	**Compatibilité SRCAE**
1.1	Assurer une meilleure gestion patrimoniale	14-bat, 15-bat
1.2	Optimiser les consommations d'énergies du Grand Rodez	14-bat, 15-bat, 20-bat
1.3	Rénover le système fonctionnel et organisationnel de la collectivité	48-trv
1.4	Optimisation déplacements Domicile/Travail	10-trsp, 43-air
1.5	Gestion des déplacements professionnels	10-trsp, 43-air
1.6	Déplacements des visiteurs	5-amgt, 7-trsp, 10-trsp, 11-trsp, 43-air
1.7	Favoriser l'inter-modalité des transports	5-amgt, 7-trsp, 8-trsp 9-trsp, 10-trsp
1.8	Optimiser les modalités de collecte des déchets	43-air
1.9	Accompagner la population pour une réduction des déchets	5-amgt, 43-air
1.10	Charte de l'achat public durable et responsable	15-bat
1.11	Sensibiliser les agents et les élus à l'achat responsable et durable	
1.12	Poursuivre la démarche de dématérialisation	48-trsv
2.1	Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat et le commerce	Habitat : 16-bat, 19-bat, 20-bat, 45-trsv, 46-trsv Commerces : 26-ent, 27-ent, 46-trsv
2.2	Intégrer des critères énergétiques dans les documents d'aménagement	1-amgt, 2-amgt, 4-amgt, 16-bat, 18-bat
2.3	Prendre en compte, dans les documents d'urbanisme, le potentiel d'énergies renouvelables	9-trsp, 33-enr, 34-enr
2.4	Définir une stratégie d'aménagement durable et économe en énergie	1-amgt, 2-amgt, 6-amgt, 9-trsp
2.5	Prévenir les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau	37-ada, 39-ada, 43-air
3.1	Organiser le suivi du plan d'action du PCET	6-amgt
3.2	Organiser le suivi des émissions de GES	6-amgt
3.3	Généraliser la formation autour des thèmes climat /énergie	5-amgt, 6-amgt, 12-trsp, 18-bat, 26-ent

Les références aux orientations du SRCAE dans les fiches actions

6 : Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCET et la stratégie d'amélioration continue :

Ce dispositif a été défini dès la phase de concertation avec les services et tout au long de l'élaboration du Plan d'actions. Un programme complet du plan d'actions est dédié au suivi du plan d'action et à son évaluation. Il intègre également une action de sensibilisation et de formation à l'attention des agents et élus du Grand Rodez, mais également à l'attention des acteurs du territoire en lien avec les compétences de la collectivité.

6.1 : Programme 3 : Faire vire le Plan Climat :

Trois actions consistant à suivre le plan d'action mais également les émissions de gaz à effet de serre (le BEGES est à réviser tous les 3 ans) inscriront le Grand Rodez dans une démarche d'amélioration continue et d'évaluation des politiques publiques en complétant la comptabilité financière par une comptabilité carbone.

Une culture commune de lecture des projets par le prisme énergie/climat, via des dispositifs de formation et de sensibilisation des acteurs, permettra enfin de pérenniser la démarche transversale dans la collectivité.

Lors des ateliers de concertation, les services ont créées des indicateurs de réalisation et des indicateurs d'évaluation qui seront la base du dispositif de suivi explicité ci-après.

La mise en place du dispositif de suivi a nécessité la création de plusieurs outils permettant de définir une stratégie d'amélioration continue pour le Plan Climat Energie Territorial du Grand Rodez.:

6.1.1 : Le comité technique développement durable :

La création de ce comité technique est prévue dans la première fiche action du programme 3. Ce comité, composé d'agents référents de la communauté d'agglomération, aura pour objectif de :

- Assurer le suivi des actions mais aussi des données permettant d'établir le BEGES, dans la mesure du possible à une fréquence annuelle,
- Créer les outils de suivi manquants et développer un outil d'évaluation du projet,
- Mettre en place un système de partage d'expériences entre les services du Grand Rodez,
- S'engager dans une démarche d'amélioration continue et apporter les solutions correctives si besoin,
- Restituer les résultats aux agents et aux élus et ainsi maintenir l'implication des services dans une démarche transversale et dans la durée.

Il constitue donc le support technique, composant en partie la gouvernance du PCET, de l'ensemble de la démarche de suivi, d'évaluation et d'amélioration continue au sein de la collectivité.

6.1.2 : L'outil de suivi de l'avancement des actions du Plan Climat :

Un outil informatique spécifique destiné au suivi de l'avancement des actions a été créé. Se voulant collaboratif, il permettra à chaque service de la collectivité de suivre et d'indiquer l'état de réalisation des tâches dont il a la responsabilité.

Cet outil permettra également d'identifier les points de blocage et les raisons d'un éventuel retard des actions mais aussi de mettre en exergue les éléments qui ont permis leur réussite. Il favorisera une vision globale de la planification des actions et de réajuster cette dernière si besoin.

6.1.3 : L'outil d'évaluation du PCET :

Un outil d'évaluation, évolutif en fonction des besoins, a également été construit sur la base d'un fichier collaboratif reprenant l'ensemble des 105 indicateurs des fiches actions.

Ces indicateurs se composent :

- d'indicateurs de réalisation, plus fins que l'indicateur de suivi,
- d'indicateurs d'évaluation.

Chaque service, afin de maintenir son implication dans la démarche participative initiée lors de l'élaboration du plan d'actions, pourra compléter les indicateurs et ainsi suivre son action et en mesurer l'impact.

Cet outil permettra également d'identifier les points de blocage et d'apporter les actions correctives si nécessaires.

6.2 : La gouvernance du PCET :

Le bureau communautaire du Grand Rodez reste l'instance de gouvernance politique du PCET. En effet, ce dernier regroupe l'ensemble des vice-présidents du Grand Rodez ayant chacun la charge de la mise en œuvre d'une compétence dans l'institution. Ainsi la nécessaire transversalité conditionnant la réalisation des actions du Plan Climat se trouve garantie.

Il décide des orientations à prendre et apporte la validation politique au projet et à ses actions.

Le comité technique développement durable constitue le support technique. Son rôle est précisé au point 6.1.1 du présent document.

En termes de participation du public, certaines actions bénéficient déjà:

- d'instances de pilotage ouvertes vers les acteurs du territoire institutionnels et associatifs (comité de pilotage prévention des déchets, comité de pilotage commerces, comité de pilotage trame verte et bleue...)
- ou d'outils réglementaires de consultation des usagers (enquête publique...).

Atelier Achats Publics

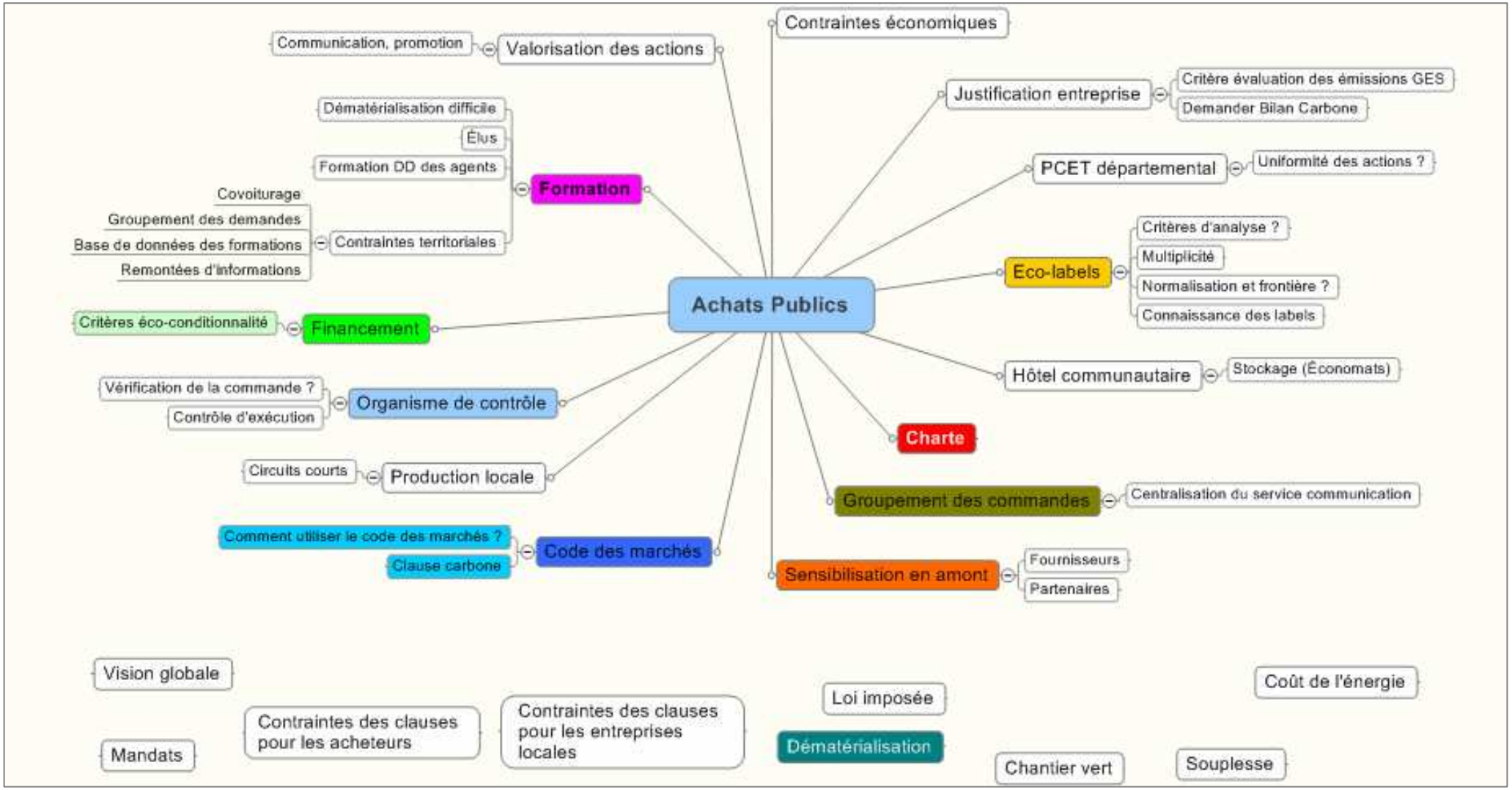

Atelier Aménagement du territoire :

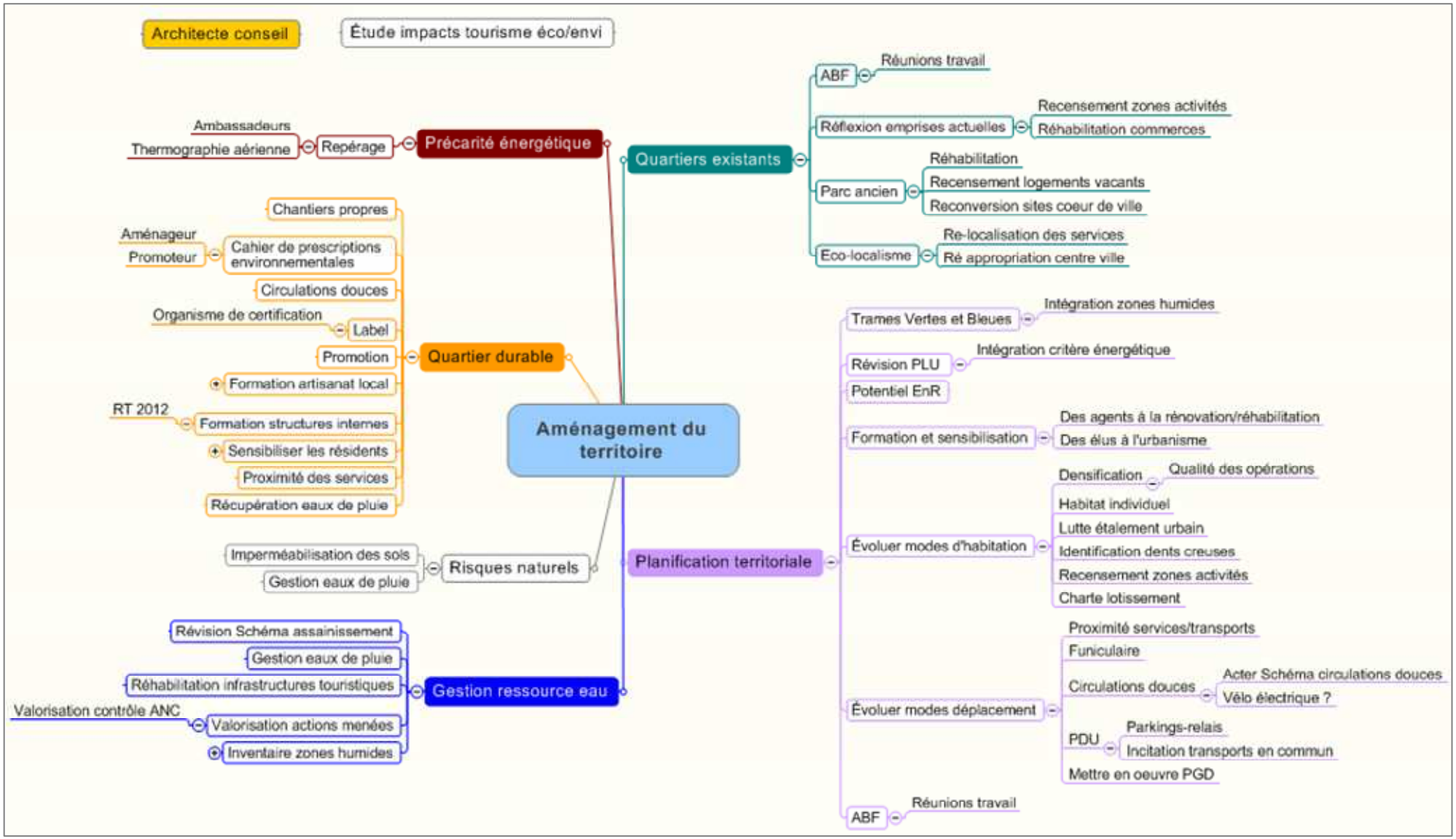

Atelier Déplacements, mobilité et transports

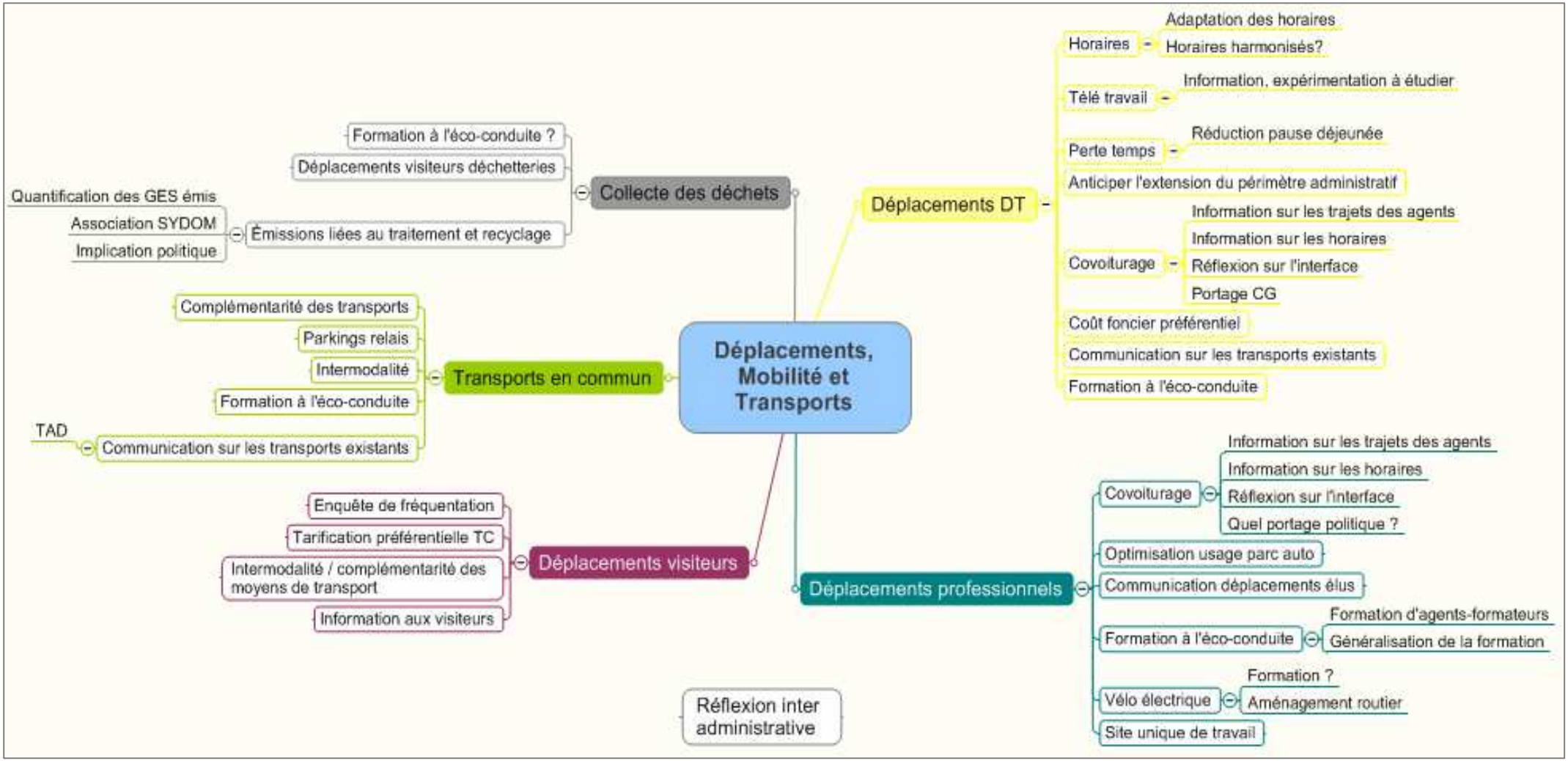

Atelier Energie, bâtiments et infrastructures :

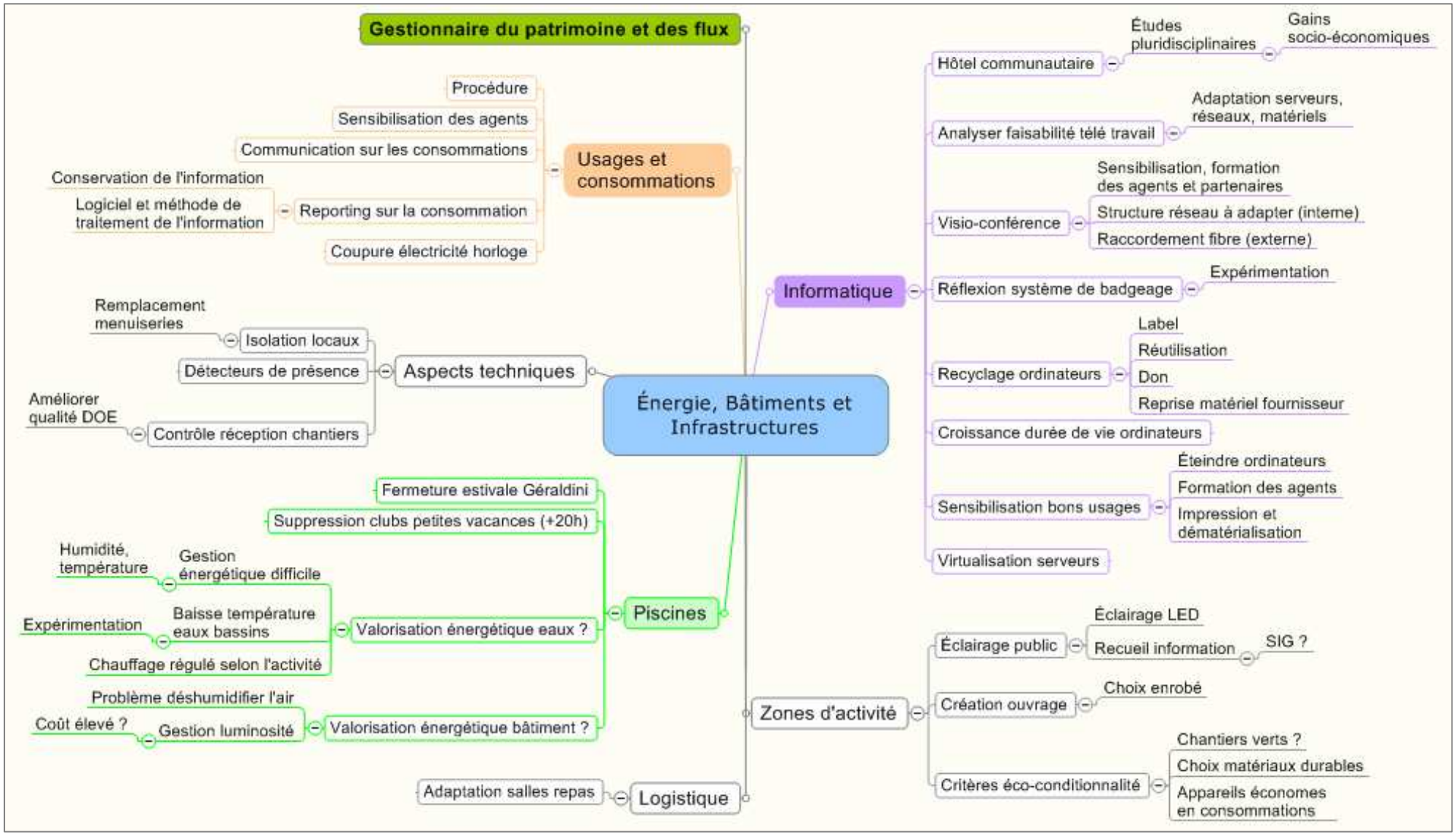

Annexe 2 : Proposition de structuration du PCET suite aux premiers ateliers de concertation (Mai 2013) :

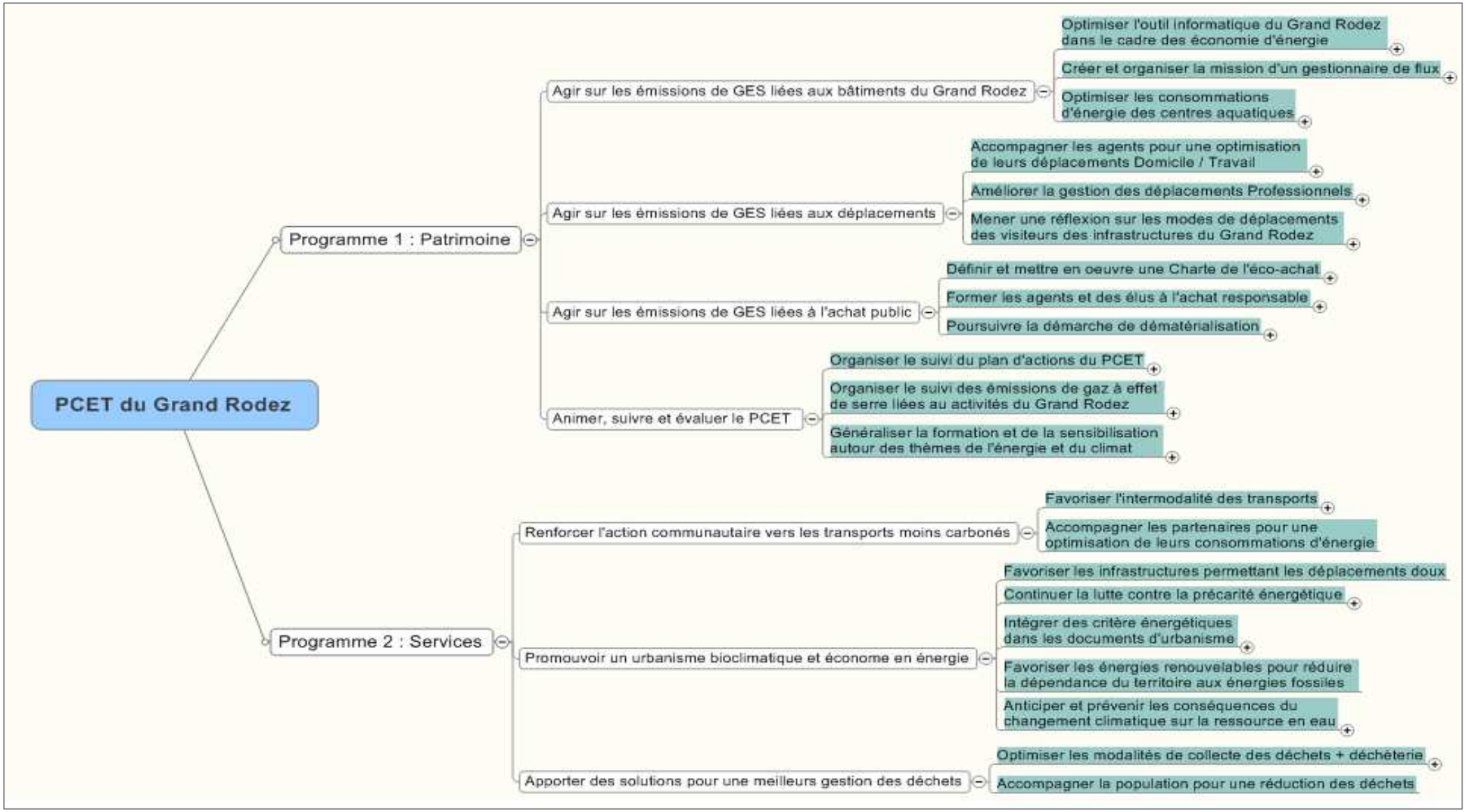

Annexe 3 : Proposition de structuration du PCET suite aux seconds ateliers de concertation

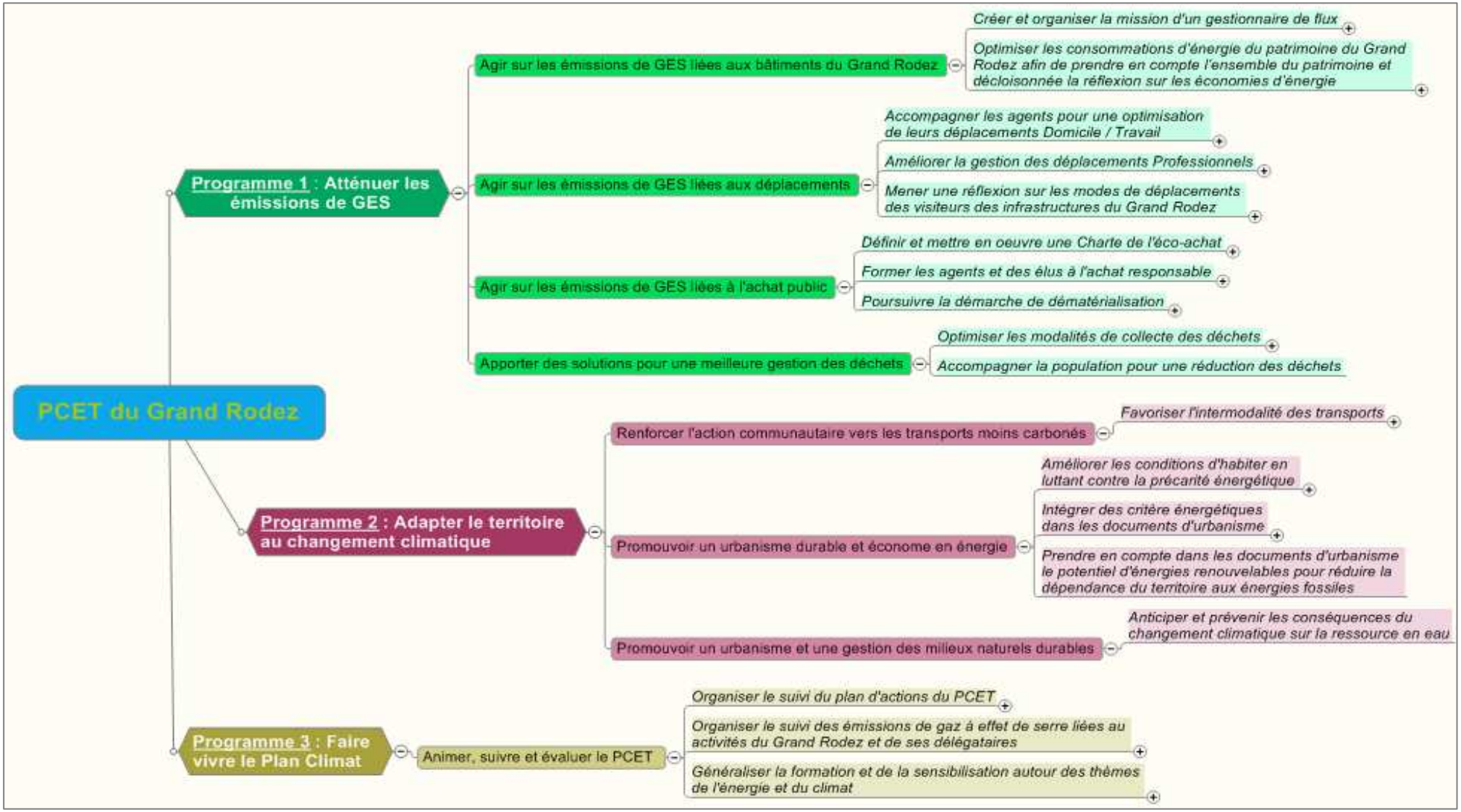

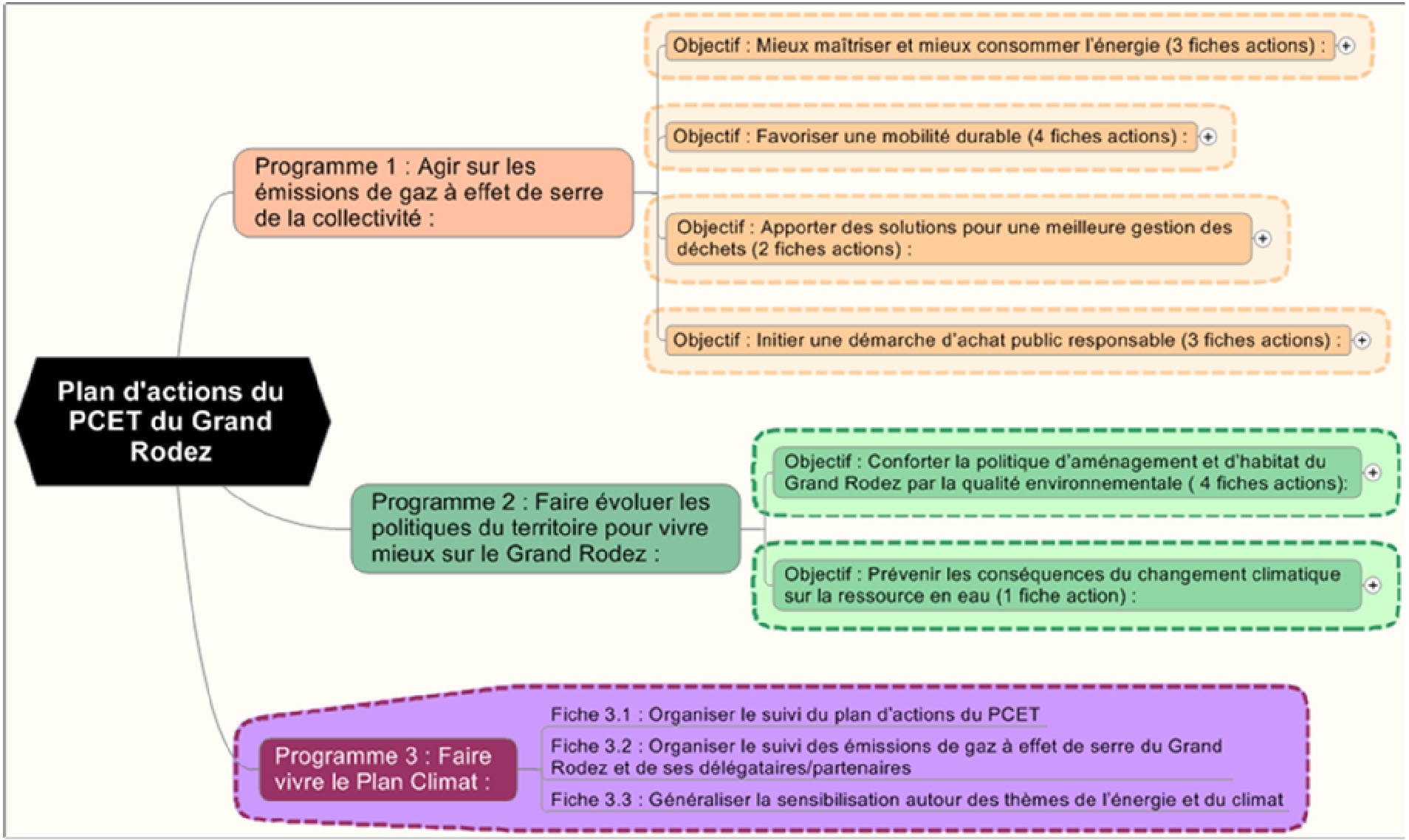
Plan d'actions du PCET du Grand Rodez
Programme 1 : Agir sur les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité :
Objectif : Mieux maîtriser et mieux consommer l'énergie (3 fiches actions) :
Objectif : Favoriser une mobilité durable (4 fiches actions) :
Objectif : Apporter des solutions pour une meilleure gestion des déchets (2 fiches actions) :
Objectif : Initier une démarche d'achat public responsable (3 fiches actions) :
Programme 2 : Faire évoluer les politiques du territoire pour vivre mieux sur le Grand Rodez :
Objectif : Conforter la politique d'aménagement et d'habitat du Grand Rodez par la qualité environnementale (4 fiches actions):
Objectif : Prévenir les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau (1 fiche action) :
Programme 3 : Faire vivre le Plan Climat :
Fiche 3.1 : Organiser le suivi du plan d'actions du PCET
Fiche 3.2 : Organiser le suivi des émissions de gaz à effet de serre du Grand Rodez et de ses délégataires/partenaires
Fiche 3.3 : Généraliser la sensibilisation autour des thèmes de l'énergie et du climat